

Département de la Meuse

2018-036

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun 2

Commune de Dugny sur Meuse

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 3 décembre 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 12
Nombre de Conseillers votants : 13

L'an deux mille dix-huit, le trois décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Dugny sur Meuse, s'est réuni en séance publique, sur convocation légale en date du 26 novembre 2018, à la salle du Conseil de la Mairie de Dugny sur Meuse, sous la présidence de Mme Fabricia VOL, Maire.

Etaient présents : Mme Fabricia VOL, Maire – M. David MINUTO, Adjoint – Mme Karine HELMINGER, Adjointe – M. Laurent WATRIN, Adjoint – MM. Dominique WITTOZ – Arnaud DUBAUX – Roland ROUYER – Francis TOUSSAINT – Mmes Ghislaine VAILLANT – Viviane VALLARIN – Anne THOMAS – Isabelle REMY.

Ont déclaré donné pouvoirs :

- Mme Martine BRUNELLA à M. Francis TOUSSAINT

Absent excusé : Mme Morgane MUNUTO – M. Michel PETITJEAN.

M. Arnaud DUBAUX est élu secrétaire de séance.

Délibération 18-036 – Approbation du rapport établi par la CLECT relatif à la compétence voirie

Vu le rapport rendu par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) le 28 septembre 2018, relatif à la non restitution de la compétence voirie, et à l'extension de cette compétence à l'ensemble de la Communauté de communes Val de Meuse-Voie Sacrée.

Considérant que conformément au droit commun, les conseils municipaux ont trois mois à compter de la date de transmission pour approuver le rapport,

Considérant la majorité requise pour l'adoption du rapport :

- Soit la 1/2 des communes représentant les 2/3 de la population,
- Soit les 2/3 des communes dépassant la 1/2 de la population,

Considérant que la commune de Dugny doit se prononcer sur l'approbation ou non de ce rapport,

Après en avoir délibéré,

Par 10 Voix Pour et 3 Abstentions (Mme G.VAILLANT ET M F.TOUSSAINT + pouvoir Mme BRUNELLA),

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le rapport rendu par la CLECT en date du 28 septembre 2018

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,
Fabricia VOL

le Maire



FABRICIA VOL

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 10/12/2018 à 18:25:34
Référence : 81d16babd1aeb5744d84096736874405e55af2c6

Recours, informations des usagers. Si vous entendez contester la présente décision, il vous est conseillé de demander des fiches d'informations établies à votre usage par le Tribunal Administratif de Nancy. Elles vous informeront sur les différentes possibilités de recours, les pouvoirs du juge administratif, la façon de le saisir, les frais d'un recours, etc. Adressées gratuitement sur simple demande, par lettre ou par téléphone au : Tribunal Administratif de Nancy - 5, Place de la Carrière - C.O. N° 28 - 54036 NANCY Cedex - Tél. : 03.83.35.40.98

Département de la Meuse

2018-037

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun 2

Commune de Dugny sur Meuse

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 3 décembre 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 12
Nombre de Conseillers votants : 13

L'an deux mille dix-huit, le trois décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Dugny sur Meuse, s'est réuni en séance publique, sur convocation légale en date du 26 novembre 2018, à la salle du Conseil de la Mairie de Dugny sur Meuse, sous la présidence de Mme Fabricia VOL, Maire.

Etaient présents : Mme Fabricia VOL, Maire – M. David MINUTO, Adjoint – Mme Karine HELMINGER, Adjointe – M. Laurent WATRIN, Adjoint – MM. Dominique WITTOZ – Arnaud DUBAUX – Roland ROUYER – Francis TOUSSAINT – Mmes Ghislaine VAILLANT – Viviane VALLARIN – Anne THOMAS – Isabelle REMY.

Ont déclaré donné pouvoirs :

- Mme Martine BRUNELLA à M. Francis TOUSSAINT

Absent excusé : Mme Morgane MUNUTO – M. Michel PETITJEAN.

M. Arnaud DUBAUX est élu secrétaire de séance.

Délibération 18-037 – Institution d'une régie de recettes pour le service des eaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget annexe de l'eau,

Vu les tarifs pour l'eau sur la commune de Dugny sur Meuse,

Vu le décret n°2017-509 du 7 avril 2017 modifiant l'article D1611-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et fixant le seuil minimum d'un titre de recette à 15 €

Vu les factures émises sur la commune de Dugny sur Meuse,

Considérant la nécessité de créer une régie de recettes pour encaisser les factures d'eau inférieures au plafond défini par la loi,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE de créer une régie de recette au service des eaux de la commune de Dugny sur Meuse pour encaisser les recettes de facturation de l'eau inférieures au plafond défini par la loi

CHARGE le maire de l'exécution de la présente décision,

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,

Fabricia VOL

le Maire



FABRICIA VOL

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 10/12/2018 à 18:25:11
Référence : 67c5a86845e6650065e56aa162e544af5294f065

Recours, informations des usagers. Si vous entendez contester la présente décision, il vous est conseillé de demander des fiches d'informations établies à votre usage par le Tribunal Administratif de Nancy. Elles vous informeront sur les différentes possibilités de recours, les pouvoirs du juge administratif, la façon de le saisir, les frais d'un recours, etc. Adressées gratuitement sur simple demande, par lettre ou par téléphone au : Tribunal Administratif de Nancy - 5, Place de la Carrière - C.O. N° 28 - 54036 NANCY Cedex - Tél. : 03.83.35.40.98

Département de la Meuse

2018-038

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun 2

Commune de Dugny sur Meuse

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 3 décembre 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 12
Nombre de Conseillers votants : 13

L'an deux mille dix-huit, le trois décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Dugny sur Meuse, s'est réuni en séance publique, sur convocation légale en date du 26 novembre 2018, à la salle du Conseil de la Mairie de Dugny sur Meuse, sous la présidence de Mme Fabricia VOL, Maire.

Etaient présents : Mme Fabricia VOL, Maire – M. David MINUTO, Adjoint – Mme Karine HELMINGER, Adjointe – M. Laurent WATRIN, Adjoint – MM. Dominique WITTOZ – Arnaud DUBAUX – Roland ROUYER – Francis TOUSSAINT – Mmes Ghislaine VAILLANT – Viviane VALLARIN – Anne THOMAS – Isabelle REMY.

Ont déclaré donné pouvoirs :

- Mme Martine BRUNELLA à M. Francis TOUSSAINT

Absent excusé : Mme Morgane MUNUTO – M. Michel PETITJEAN.

M. Arnaud DUBAUX est élu secrétaire de séance.

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 18-038

Délibération 18-0381 – Décision modificative budget eau

Madame le Maire expose :

Vu la facture n° 2015-001-000185 du 1^{er} semestre 2015, d'un montant de 281,51 € émise à tort à l'encontre de la société FINANCIERE LHOIST France,

Considérant la nécessité d'annuler cette facture,

Vu l'insuffisance de crédits au chapitre 65 (Autres charges de gestion courante) du budget du service des eaux,

Les ajustements suivants sont proposés,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

D Chapitre 014 article 701249 Redev agence eau :	- 281,51 €
R Chapitre 67 article 673 Titres annulés sur exercices antérieurs :	+ 281,51 €

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE ces ajustements de crédits.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,

Fabricia VOL

le Maire



FABRICIA VOL



Ce document a été signé électroniquement..
sous sa forme originale le 12/12/2018 à 17:20:50
Référence : 7b61c637729e69ad96b70ce5ef5dddb497d6d1ae

Recours, informations des usagers. Si vous entendez contester la présente décision, il vous est conseillé de demander des fiches d'informations établies à votre usage par le Tribunal Administratif de Nancy. Elles vous informeront sur les différentes possibilités de recours, les pouvoirs du juge administratif, la façon de le saisir, les frais d'un recours, etc. Adressées gratuitement sur simple demande, par lettre ou par téléphone au : Tribunal Administratif de Nancy - 5, Place de la Carrière - C.O. N° 28 - 54036 NANCY Cedex - Tél. : 03.83.35.40.98

Département de la Meuse

2018-039

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun 2

Commune de Dugny sur Meuse

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 3 décembre 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 12

Nombre de Conseillers votants : 13

L'an deux mille dix-huit, le trois décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Dugny sur Meuse, s'est réuni en séance publique, sur convocation légale en date du 26 novembre 2018, à la salle du Conseil de la Mairie de Dugny sur Meuse, sous la présidence de Mme Fabricia VOL, Maire.

Etaient présents : Mme Fabricia VOL, Maire – M. David MINUTO, Adjoint – Mme Karine HELMINGER, Adjointe – M. Laurent WATRIN, Adjoint – MM. Dominique WITTOZ – Arnaud DUBAUX – Roland ROUYER – Francis TOUSSAINT – Mmes Ghislaine VAILLANT – Viviane VALLARIN – Anne THOMAS – Isabelle REMY.

Ont déclaré donné pouvoirs :

- Mme Martine BRUNELLA à M. Francis TOUSSAINT

Absent excusé : Mme Morgane MUNUTO – M. Michel PETITJEAN.

M. Arnaud DUBAUX est élu secrétaire de séance.

Délibération 18-039 – Décision modificative budget forêt

Madame le Maire expose :

Vu le virement de crédit du budget forêt vers le budget principal inscrit à l'article 6522 (Reversement excédent budget annexe),

Considérant la prise en charge du mandat n° 17 d'un montant de 2,07 € concernant un arrondissement de TVA à l'article 6588 (Autres),

Vu l'insuffisance de crédits au chapitre 65 Autres charges de gestion courante) du budget forêt,

Les ajustements suivants sont proposés,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

D Chapitre 011 article 61524 Entretien de bois et forêts : - 2,07 €

R Chapitre 65 article 6588 Autres : + 2,07 €

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE ces ajustements de crédits.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,

Fabricia VOL

le Maire



FABRICIA VOL

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 10/12/2018 à 18:25:26
Référence : b73ceeb3dab9593a1e9a42c4ffac087c451246f5

Recours, informations des usagers. Si vous entendez contester la présente décision, il vous est conseillé de demander des fiches d'informations établies à votre usage par le Tribunal Administratif de Nancy. Elles vous informeront sur les différentes possibilités de recours, les pouvoirs du juge administratif, la façon de le saisir, les frais d'un recours, etc. Adressées gratuitement sur simple demande, par lettre ou par téléphone au : Tribunal Administratif de Nancy - 5, Place de la Carrière - C.O. N° 28 - 54036 NANCY Cedex - Tél. : 03.83.35.40.98

Département de la Meuse

2018-040

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun 2

Commune de Dugny sur Meuse

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 3 décembre 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 12
Nombre de Conseillers votants : 13

L'an deux mille dix-huit, le trois décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Dugny sur Meuse, s'est réuni en séance publique, sur convocation légale en date du 26 novembre 2018, à la salle du Conseil de la Mairie de Dugny sur Meuse, sous la présidence de Mme Fabricia VOL, Maire.

Etaient présents : Mme Fabricia VOL, Maire – M. David MINUTO, Adjoint – Mme Karine HELMINGER, Adjointe – M. Laurent WATRIN, Adjoint – MM. Dominique WITTOZ – Arnaud DUBAUX – Roland ROUYER – Francis TOUSSAINT – Mmes Ghislaine VAILLANT – Viviane VALLARIN – Anne THOMAS – Isabelle REMY.

Ont déclaré donné pouvoirs :

- Mme Martine BRUNELLA à M. Francis TOUSSAINT

Absent excusé : Mme Morgane MUNUTO – M. Michel PETITJEAN.

M. Arnaud DUBAUX est élu secrétaire de séance.

Délibération 18-040 – Versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe de l'eau

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité pour équilibrer le budget annexe de l'eau de délibérer sur une subvention d'équilibre provenant du Budget Principal,

Vu l'article L 2224-1 du Code général des Collectivités Territoriales, qui imposent un strict équilibre budgétaire des SPIC (Services Publics Industriels et Commerciaux), exploités en régie, affermés ou concédés par les communes,

Vu les dispositions de l'article L 2224-2 du Code général des Collectivités Territoriales, qui indiquent que le versement d'une subvention d'équilibre du budget général au budget annexe est admis sous réserve des trois conditions cumulatives suivantes :

- Si des exigences conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières,
- Si le fonctionnement du service public exige la création d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'utilisateurs, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs,
- Si lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs,

Considérant que la réfection d'adduction d'eau représente une contrainte particulière pour la commune, que ces travaux répondent aux exigences du fonctionnement du service public et qu'ils ne peuvent être financés sans une hausse excessive du tarif de l'eau,

Considérant les délibérations n° 18-019 et 18-020 du 11 avril 2018 relatives à l'approbation des budgets 2018 (budget principal et budget annexe de l'eau),

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le versement d'une subvention d'équilibre du Budget Principal vers le Budget Annexe Eau pour 92 946,00 € :

- En dépense au compte 657364 au budget principal
- En recette au compte 774 au budget eau

DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2018,

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,

Fabricia VOL

le Maire



FABRICIA VOL

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 10/12/2018 à 18:25:31
Référence : 4e1d32fd238abacd6ab4e4a4308f6c2b6bb23ddc

Recours, informations des usagers. Si vous entendez contester la présente décision, il vous est conseillé de demander des fiches d'informations établies à votre usage par le Tribunal Administratif de Nancy. Elles vous informeront sur les différentes possibilités de recours, les pouvoirs du juge administratif, la façon de le saisir, les frais d'un recours, etc. Adressées gratuitement sur simple demande, par lettre ou par téléphone au : Tribunal Administratif de Nancy - 5, Place de la Carrière - C.O. N° 28 - 54036 NANCY Cedex - Tél. : 03.83.35.40.98

Département de la Meuse

2018-041

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun 2

Commune de Dugny sur Meuse

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 3 décembre 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 12
Nombre de Conseillers votants : 13

L'an deux mille dix-huit, le trois décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Dugny sur Meuse, s'est réuni en séance publique, sur convocation légale en date du 26 novembre 2018, à la salle du Conseil de la Mairie de Dugny sur Meuse, sous la présidence de Mme Fabricia VOL, Maire.

Etaient présents : Mme Fabricia VOL, Maire – M. David MINUTO, Adjoint – Mme Karine HELMINGER, Adjointe – M. Laurent WATRIN, Adjoint – MM. Dominique WITTOZ – Arnaud DUBAUX – Roland ROUYER – Francis TOUSSAINT – Mmes Ghislaine VAILLANT – Viviane VALLARIN – Anne THOMAS – Isabelle REMY.

Ont déclaré donné pouvoirs :

- Mme Martine BRUNELLA à M. Francis TOUSSAINT

Absent excusé : Mme Morgane MUNUTO – M. Michel PETITJEAN.

M. Arnaud DUBAUX est élu secrétaire de séance.

Délibération 18-041 – Reversement excédent du budget forêt au budget principal

Madame le Maire expose,

Vu les dispositions de l'article L 2224-1 du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions prévues aux articles R 2221-48 et R 2221-90 du Code général des Collectivités Territoriales, qui indiquent que le reversement d'un excédent du budget annexe vers le budget général est admis sous réserve des trois conditions cumulatives suivantes :

- l'excédent dégagé au sein du budget SPIC doit être exceptionnel et ne saurait résulter de la fixation, à dessein, d'un prix trop élevé, destiné à faire financer par les usagers les dépenses du budget général de la collectivité de rattachement,
- le reversement de l'excédent n'est possible qu'après affectation des plus-values nettes de cessions en investissement et après couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement,
- le reversement n'est possible que si les excédents ne sont pas nécessaires au financement des dépenses d'investissement ou d'exploitation qui devraient être réalisées à court terme.

Considérant que le budget annexe de la forêt est excédentaire à hauteur de 156 729,82 € sur la section de fonctionnement et que les conditions de financement des investissements et de couverture du besoin de financement de la section d'investissement sont remplies,

Considérant que cet excédent ne résulte pas de la fixation à dessein d'un prix trop élevé, destiné à faire financer par les usagers les dépenses du budget principal,

Considérant que l'excédent de fonctionnement n'est pas nécessaire au financement de dépenses devant être réalisées à court terme par le service forêt,

Considérant les délibérations n° 18-019 et 18-021 du 11 avril 2018 relatives à l'approbation des budgets 2018 (budget principal et budget annexe de la forêt),

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire sur les modalités de fonctionnement du budget principal de la

commune et du budget forêt, notamment la possibilité de transférer tout ou partie de l'excédent de fonctionnement du budget annexe à la collectivité de rattachement,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le reversement de l'excédent du Budget Forêt vers le Budget Principal pour 40 000,00 € :

- En dépense au compte 6522 au budget forêt
- En recette au compte 7551 au budget principal

DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2018,

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,

Fabricia VOL

le Maire



FABRICIA VOL

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 10/12/2018 à 18:25:13
Référence : 182bc1f872e69612e571c6c3ab6e51aa220da630

Recours, informations des usagers. Si vous entendez contester la présente décision, il vous est conseillé de demander des fiches d'informations établies à votre usage par le Tribunal Administratif de Nancy. Elles vous informeront sur les différentes possibilités de recours, les pouvoirs du juge administratif, la façon de le saisir, les frais d'un recours, etc. Adressées gratuitement sur simple demande, par lettre ou par téléphone au : Tribunal Administratif de Nancy - 5, Place de la Carrière - C.O. N° 28 - 54036 NANCY Cedex - Tél. : 03.83.35.40.98

Département de la Meuse

2018-042

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun 2

Commune de Dugny sur Meuse

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 3 décembre 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 12
Nombre de Conseillers votants : 13

L'an deux mille dix-huit, le trois décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Dugny sur Meuse, s'est réuni en séance publique, sur convocation légale en date du 26 novembre 2018, à la salle du Conseil de la Mairie de Dugny sur Meuse, sous la présidence de Mme Fabricia VOL, Maire.

Etaient présents : Mme Fabricia VOL, Maire – M. David MINUTO, Adjoint – Mme Karine HELMINGER, Adjointe – M. Laurent WATRIN, Adjoint – MM. Dominique WITTOZ – Arnaud DUBAUX – Roland ROUYER – Francis TOUSSAINT – Mmes Ghislaine VAILLANT – Viviane VALLARIN – Anne THOMAS – Isabelle REMY.

Ont déclaré donné pouvoirs :

- Mme Martine BRUNELLA à M. Francis TOUSSAINT

Absent excusé : Mme Morgane MUNUTO – M. Michel PETITJEAN.

M. Arnaud DUBAUX est élu secrétaire de séance.

Délibération 18-042 – Approbation de l'adhésion de la Communauté de communes au PETR du Pays de Verdun

Madame le Maire fait part aux membres présents du courrier du président de la communauté de communes Val de Meuse-Voie sacrée sur la demande d'adhésion de la Codecom au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Verdun.

Madame le Maire indique que la Communauté de communes a délibéré en date du 19 novembre sur la création d'un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Verdun, l'adhésion de la Codecom audit PETR, l'approbation du projet de statuts et la désignation des conseillers communautaires chargés de représenter la Codecom au sein du Conseil Syndical.

Madame le Maire explique qu'en application de l'article L5214-27 du CGCT l'adhésion de la communauté de communes est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres donné dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la communauté (2/3 des conseils municipaux représentant 1/2 de la population ou 1/2 des conseils municipaux représentant 2/3 de la population) ;
Après lecture des projets de statuts,

Après en avoir délibéré,

Par 10 Voix Pour et 3 Abstentions (Mme G.VAILLANT ET M F.TOUSSAINT + pouvoir Mme BRUNELLA),

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE l'adhésion de la Communauté de communes Val de Meuse-Voie Sacrée au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Verdun.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,

Fabricia VOL

le Maire



FABRICIA VOL

Ce document a été signé électroniquement..
sous sa forme originale le 10/12/2018 à 18:25:21
Référence : ac58124a8750328184594e4eb88be0447cb5101b

Recours, informations des usagers. Si vous entendez contester la présente décision, il vous est conseillé de demander des fiches d'informations établies à votre usage par le Tribunal Administratif de Nancy. Elles vous informeront sur les différentes possibilités de recours, les pouvoirs du juge administratif, la façon de le saisir, les frais d'un recours, etc. Adressées gratuitement sur simple demande, par lettre ou par téléphone au : Tribunal Administratif de Nancy - 5, Place de la Carrière - C.O. N° 28 - 54036 NANCY Cedex - Tél. : 03.83.35.40.98

Département de la Meuse

2018-043

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun 2

Commune de Dugny sur Meuse

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 3 décembre 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 12
Nombre de Conseillers votants : 13

L'an deux mille dix-huit, le trois décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Dugny sur Meuse, s'est réuni en séance publique, sur convocation légale en date du 26 novembre 2018, à la salle du Conseil de la Mairie de Dugny sur Meuse, sous la présidence de Mme Fabricia VOL, Maire.

Etaient présents : Mme Fabricia VOL, Maire – M. David MINUTO, Adjoint – Mme Karine HELMINGER, Adjointe – M. Laurent WATRIN, Adjoint – MM. Dominique WITTOZ – Arnaud DUBAUX – Roland ROUYER – Francis TOUSSAINT – Mmes Ghislaine VAILLANT – Viviane VALLARIN – Anne THOMAS – Isabelle REMY.

Ont déclaré donné pouvoirs :

- Mme Martine BRUNELLA à M. Francis TOUSSAINT

Absent excusé : Mme Morgane MUNUTO – M. Michel PETITJEAN.

M. Arnaud DUBAUX est élu secrétaire de séance.

Délibération 18-043 – Travaux d'aménagement de la Place des Prés – sollicitation du soutien financier de la Région Grand Est

Vu les travaux d'enfouissement des réseaux secs : basse tension, télécommunication et éclairage public ainsi que des travaux de voirie, d'AEP et d'assainissement sur la Place des Prés, afin d'améliorer le cadre de vie de ses habitants et la sécurisation de cette place,

Considérant que ce dossier peut prétendre à une subvention de la Région Grand Est sur le volet aménagement qualitatif et sécuritaire de la Place ainsi que sur la maîtrise d'œuvre.

Considérant qu'il convient d'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention la plus élevée possible pour financer ces travaux,

Considérant qu'il convient de donner mandat à Madame le Maire pour actualiser le plan de financement prévisionnel le cas échéant en fonction des subventions accordées,

Considérant que le coût de l'aménagement qualitatif et sécuritaire est estimé à 199 651,00 euros H.T (maîtrise d'œuvre comprise) pour la première tranche.

ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Par 10 Voix Pour et 3 Abstentions (Mme G.VAILLANT ET M F.TOUSSAINT + pouvoir Mme BRUNELLA),

LE CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE Madame le Maire à solliciter le soutien financier de la Région Grand Est, à actualiser le plan de financement prévisionnel le cas échéant, à engager les travaux de la Place des Prés et à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,

Fabricia VOL

le Maire



FABRICIA VOL

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 10/12/2018 à 18:25:22
Référence : d6715d62ef0e50f2ce3f4ec8367440adcc5322ac

Recours, informations des usagers. Si vous entendez contester la présente décision, il vous est conseillé de demander des fiches d'informations établies à votre usage par le Tribunal Administratif de Nancy. Elles vous informeront sur les différentes possibilités de recours, les pouvoirs du juge administratif, la façon de le saisir, les frais d'un recours, etc. Adressées gratuitement sur simple demande, par lettre ou par téléphone au : Tribunal Administratif de Nancy - 5, Place de la Carrière - C.O. N° 28 - 54036 NANCY Cedex - Tél. : 03.83.35.40.98

Département de la Meuse

2018-044

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun 2

Commune de Dugny sur Meuse

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 3 décembre 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 12
Nombre de Conseillers votants : 13

L'an deux mille dix-huit, le trois décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Dugny sur Meuse, s'est réuni en séance publique, sur convocation légale en date du 26 novembre 2018, à la salle du Conseil de la Mairie de Dugny sur Meuse, sous la présidence de Mme Fabricia VOL, Maire.

Etaient présents : Mme Fabricia VOL, Maire – M. David MINUTO, Adjoint – Mme Karine HELMINGER, Adjointe – M. Laurent WATRIN, Adjoint – MM. Dominique WITTOZ – Arnaud DUBAUX – Roland ROUYER – Francis TOUSSAINT – Mmes Ghislaine VAILLANT – Viviane VALLARIN – Anne THOMAS – Isabelle REMY.

Ont déclaré donné pouvoirs :

- Mme Martine BRUNELLA à M. Francis TOUSSAINT

Absent excusé : Mme Morgane MUNUTO – M. Michel PETITJEAN.

M. Arnaud DUBAUX est élu secrétaire de séance.

Délibération 18-044 – Travaux d'aménagement de la Place des Prés – sollicitation du soutien financier du Département de la Meuse

Vu les travaux d'enfouissement des réseaux secs : basse tension, télécommunication et éclairage public ainsi que des travaux de voirie, d'AEP et d'assainissement sur la Place des Prés, afin d'améliorer le cadre de vie de ses habitants et la sécurisation de cette place,

Considérant que ce dossier peut prétendre à une subvention du Département de la Meuse sur le volet aménagement qualitatif et sécuritaire de la Place ainsi que sur la maîtrise d'œuvre.

Considérant qu'il convient d'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention la plus élevée possible pour financer ces travaux,

Considérant qu'il convient de donner mandat à Madame le Maire pour actualiser le plan de financement prévisionnel le cas échéant en fonction des subventions accordées,

Considérant que le coût de l'aménagement qualitatif et sécuritaire est estimé à 199 651,00 euros H.T (maîtrise d'œuvre comprise) pour la première tranche.

ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Par 10 Voix Pour et 3 Abstentions (Mme G.VAILLANT ET M F.TOUSSAINT + pouvoir Mme BRUNELLA),

LE CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE Madame le Maire à solliciter le soutien financier du Département de la Meuse, à actualiser le plan de financement prévisionnel le cas échéant, à engager les travaux de la Place des Prés et à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,

Fabricia VOL

le Maire



FABRICIA VOL

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 10/12/2018 à 18:25:19
Référence : e6d1ecd1e0c7e74e1fbc1ad1932e5d0a91f8566a

Recours, informations des usagers. Si vous entendez contester la présente décision, il vous est conseillé de demander des fiches d'informations établies à votre usage par le Tribunal Administratif de Nancy. Elles vous informeront sur les différentes possibilités de recours, les pouvoirs du juge administratif, la façon de le saisir, les frais d'un recours, etc. Adressées gratuitement sur simple demande, par lettre ou par téléphone au : Tribunal Administratif de Nancy - 5, Place de la Carrière - C.O. N° 28 - 54036 NANCY Cedex - Tél. : 03.83.35.40.98

Département de la Meuse

2018-045

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun 2

Commune de Dugny sur Meuse

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 3 décembre 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 12
Nombre de Conseillers votants : 13

L'an deux mille dix-huit, le trois décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Dugny sur Meuse, s'est réuni en séance publique, sur convocation légale en date du 26 novembre 2018, à la salle du Conseil de la Mairie de Dugny sur Meuse, sous la présidence de Mme Fabricia VOL, Maire.

Etaient présents : Mme Fabricia VOL, Maire – M. David MINUTO, Adjoint – Mme Karine HELMINGER, Adjointe – M. Laurent WATRIN, Adjoint – MM. Dominique WITTOZ – Arnaud DUBAUX – Roland ROUYER – Francis TOUSSAINT – Mmes Ghislaine VAILLANT – Viviane VALLARIN – Anne THOMAS – Isabelle REMY.

Ont déclaré donné pouvoirs :

- Mme Martine BRUNELLA à M. Francis TOUSSAINT

Absent excusé : Mme Morgane MUNUTO – M. Michel PETITJEAN.

M. Arnaud DUBAUX est élu secrétaire de séance.

Délibération 18-045 – Signature de la convention avec Orange pour l'enfouissement de réseaux Place des Prés

Vu le projet d'aménagement de la Place des Prés et les travaux d'enfouissement des réseaux aériens Rues des Prés et de Saint-Mihiel à Dugny sur Meuse,

Considérant qu'il y a lieu de signer une convention pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité dans la commune de Dugny sur Meuse.

Après en avoir délibéré,

Par 10 Voix Pour et 3 Abstentions (Mme G.VAILLANT ET M F.TOUSSAINT + pouvoir Mme BRUNELLA),

LE CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE le Maire à signer la convention avec Orange pour l'enfouissement des réseaux Place des Prés.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,

Fabricia VOL

le Maire



FABRICIA VOL

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 10/12/2018 à 18:25:29
Référence : a47d1dcb509a3b083fc7a5db23e3941b88b469c4

Recours, informations des usagers. Si vous entendez contester la présente décision, il vous est conseillé de demander des fiches d'informations établies à votre usage par le Tribunal Administratif de Nancy. Elles vous informeront sur les différentes possibilités de recours, les pouvoirs du juge administratif, la façon de le saisir, les frais d'un recours, etc. Adressées gratuitement sur simple demande, par lettre ou par téléphone au : Tribunal Administratif de Nancy - 5, Place de la Carrière - C.O. N° 28 - 54036 NANCY Cedex - Tél. : 03.83.35.40.98

Département de la Meuse

2018-046

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun 2

Commune de Dugny sur Meuse

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 3 décembre 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 12
Nombre de Conseillers votants : 13

L'an deux mille dix-huit, le trois décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Dugny sur Meuse, s'est réuni en séance publique, sur convocation légale en date du 26 novembre 2018, à la salle du Conseil de la Mairie de Dugny sur Meuse, sous la présidence de Mme Fabricia VOL, Maire.

Etaient présents : Mme Fabricia VOL, Maire – M. David MINUTO, Adjoint – Mme Karine HELMINGER, Adjointe – M. Laurent WATRIN, Adjoint – MM. Dominique WITTOZ – Arnaud DUBAUX – Roland ROUYER – Francis TOUSSAINT – Mmes Ghislaine VAILLANT – Viviane VALLARIN – Anne THOMAS – Isabelle REMY.

Ont déclaré donné pouvoirs :

- Mme Martine BRUNELLA à M. Francis TOUSSAINT

Absent excusé : Mme Morgane MUNUTO – M. Michel PETITJEAN.

M. Arnaud DUBAUX est élu secrétaire de séance.

Délibération 18-046 – Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales

Vu la loi du n° 2016-1046, 1047 et 1048 du 1^{er} aout 2016 et la circulaire du 12 juillet 2018, relative à la réforme des listes électorales qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2019, avec mise en place, d'une commission de contrôle au plus tard le 10 janvier 2019.

Considérant que dans les communes de plus de 1000 habitants, la commission se compose :

- De 3 conseillers appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prête à participer aux travaux de la commission ;
- De 2 conseillers appartenant respectivement à la deuxième et à la troisième listes ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Conformément aux listes élues lors du dernier renouvellement du conseil municipal, la commission se compose ainsi :

- Isabelle REMY
- Arnaud DUBAUX
- Anne THOMAS
- Michel PETITJEAN
- Martine BRUNELLA

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE la composition de la commission de contrôle des listes électorales.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,

Fabricia VOL

le Maire



FABRICIA VOL

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 10/12/2018 à 18:25:27
Référence : ba47d6b52332f9547d335a113e59cfd3723d2b5

Recours, informations des usagers. Si vous entendez contester la présente décision, il vous est conseillé de demander des fiches d'informations établies à votre usage par le Tribunal Administratif de Nancy. Elles vous informeront sur les différentes possibilités de recours, les pouvoirs du juge administratif, la façon de le saisir, les frais d'un recours, etc. Adressées gratuitement sur simple demande, par lettre ou par téléphone au : Tribunal Administratif de Nancy - 5, Place de la Carrière - C.O. N° 28 - 54036 NANCY Cedex - Tél. : 03.83.35.40.98

Département de la Meuse

2018-047

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun 2

Commune de Dugny sur Meuse

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 3 décembre 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 12
Nombre de Conseillers votants : 13

L'an deux mille dix-huit, le trois décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Dugny sur Meuse, s'est réuni en séance publique, sur convocation légale en date du 26 novembre 2018, à la salle du Conseil de la Mairie de Dugny sur Meuse, sous la présidence de Mme Fabricia VOL, Maire.

Etaient présents : Mme Fabricia VOL, Maire – M. David MINUTO, Adjoint – Mme Karine HELMINGER, Adjointe – M. Laurent WATRIN, Adjoint – MM. Dominique WITTOZ – Arnaud DUBAUX – Roland ROUYER – Francis TOUSSAINT – Mmes Ghislaine VAILLANT – Viviane VALLARIN – Anne THOMAS – Isabelle REMY.

Ont déclaré donné pouvoirs :

- Mme Martine BRUNELLA à M. Francis TOUSSAINT

Absent excusé : Mme Morgane MUNUTO – M. Michel PETITJEAN.

M. Arnaud DUBAUX est élu secrétaire de séance.

Délibération 18-047 – Autorisation de recourir à des astreintes pour le personnel du service technique

Vu la loi n° 83-364 du 13 juillet 1983 modifiée portant relative aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001, relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2015-415 du 14 avril 2015 relatif à l'indemnisation des astreintes et à la compensation ou à la rémunération des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement,

Considérant la nécessité de mettre en place des astreintes pour les agents titulaires et contractuels de droit public des services techniques afin d'assurer une continuité d'activité en dehors des plages horaires habituelles

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE d'autoriser le recours aux astreintes pour les situations suivantes et suivant les modalités définies ci-après :

- ❖ Une astreinte hivernale de sécurité est organisée durant les 3 mois d'hiver de chaque année, à savoir décembre, janvier et février.

Astreinte de semaine

- En semaine, afin d'assurer le service de déneigement pour la sécurité des habitants de Dugny, il est également convenu que durant cette même période, à tour de rôle, un agent décalera ses horaires qui seront les suivants : 6h30-12h00 et 13h30-15h00.

Astreinte de week-end (du vendredi soir au lundi matin)

- En accord avec le personnel, celle-ci se fera par roulement d'un agent par week-end, du vendredi soir au lundi matin selon un planning établi par le Maire,
- Cette astreinte de week-end sera indemnisée selon le taux en vigueur, soit 109,28 € actuellement.
- Les heures effectuées en cas d'intervention durant ces astreintes seront récupérées à raison de 2 heures pour 1 heure de travail.
 - ❖ Toute autre astreinte pourra également être organisée sur demande et rémunérée selon le barème en vigueur pour les situations suivantes :
- Astreinte relative au déclenchement du plan communal de sauvegarde,
- inondations, intempéries, catastrophes
- Dépannage de toute nature et interventions sur tous les sites et sur tous les types de dysfonctionnement d'équipements municipaux.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,

Fabricia VOL

le Maire



FABRICIA VOL

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 10/12/2018 à 18:25:14
Référence : 0ac7720cfa666fb0b1c1abb441496691344211d7

Recours, informations des usagers. Si vous entendez contester la présente décision, il vous est conseillé de demander des fiches d'informations établies à votre usage par le Tribunal Administratif de Nancy. Elles vous informeront sur les différentes possibilités de recours, les pouvoirs du juge administratif, la façon de le saisir, les frais d'un recours, etc. Adressées gratuitement sur simple demande, par lettre ou par téléphone au : Tribunal Administratif. de Nancy - 5, Place de la Carrière - C.O. N° 28 - 54036 NANCY Cedex - Tél. : 03.83.35.40.98

Département de la Meuse

2018-048

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun 2

Commune de Dugny sur Meuse

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 3 décembre 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 12
Nombre de Conseillers votants : 13

L'an deux mille dix-huit, le trois décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Dugny sur Meuse, s'est réuni en séance publique, sur convocation légale en date du 26 novembre 2018, à la salle du Conseil de la Mairie de Dugny sur Meuse, sous la présidence de Mme Fabricia VOL, Maire.

Etaient présents : Mme Fabricia VOL, Maire – M. David MINUTO, Adjoint – Mme Karine HELMINGER, Adjointe – M. Laurent WATRIN, Adjoint – MM. Dominique WITTOZ – Arnaud DUBAUX – Roland ROUYER – Francis TOUSSAINT – Mmes Ghislaine VAILLANT – Viviane VALLARIN – Anne THOMAS – Isabelle REMY.

Ont déclaré donné pouvoirs :

- Mme Martine BRUNELLA à M. Francis TOUSSAINT

Absent excusé : Mme Morgane MUNUTO – M. Michel PETITJEAN.

M. Arnaud DUBAUX est élu secrétaire de séance.

Délibération 18-048 – Bons d'achat du personnel pour les fêtes de fin d'année

Considérant que comme chaque année, la mairie propose au conseil municipal d'accorder aux agents municipaux et à leurs enfants jusqu'à 14 ans, les bons d'achat pour les fêtes de fin d'année,

Considérant que ces bons ont une valeur de 45,00 € par agent (7 agents) et par enfant de moins de 15 ans (5 enfants),

Considérant que le total s'élève à 540 €,

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ACCEPTÉ de reconduire cette attribution pour l'année 2018.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,

Fabricia VOL

le Maire



FABRICIA VOL

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 10/12/2018 à 18:25:24
Référence : 42402254edc14f3fd6abc52505d5643bc4484edb

Recours, informations des usagers. Si vous entendez contester la présente décision, il vous est conseillé de demander des fiches d'informations établies à votre usage par le Tribunal Administratif de Nancy. Elles vous informeront sur les différentes possibilités de recours, les pouvoirs du juge administratif, la façon de le saisir, les frais d'un recours, etc. Adressées gratuitement sur simple demande, par lettre ou par téléphone au : Tribunal Administratif de Nancy - 5, Place de la Carrière - C.O. N° 28 - 54036 NANCY Cedex - Tél. : 03.83.35.40.98

Département de la Meuse

2018-049

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun 2

Commune de Dugny sur Meuse

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 3 décembre 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 12
Nombre de Conseillers votants : 13

L'an deux mille dix-huit, le trois décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Dugny sur Meuse, s'est réuni en séance publique, sur convocation légale en date du 26 novembre 2018, à la salle du Conseil de la Mairie de Dugny sur Meuse, sous la présidence de Mme Fabricia VOL, Maire.

Etaients présents : Mme Fabricia VOL, Maire – M. David MINUTO, Adjoint – Mme Karine HELMINGER, Adjointe – M. Laurent WATRIN, Adjoint – MM. Dominique WITTOZ – Arnaud DUBAUX – Roland ROUYER – Francis TOUSSAINT – Mmes Ghislaine VAILLANT – Viviane VALLARIN – Anne THOMAS – Isabelle REMY.

Ont déclaré donné pouvoirs :

- Mme Martine BRUNELLA à M. Francis TOUSSAINT

Absent excusé : Mme Morgane MUNUTO – M. Michel PETITJEAN.

M. Arnaud DUBAUX est élu secrétaire de séance.

Délibération 18-049 – Tarif de l'eau

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer le prix du m3 d'eau à compter du 2^{ème} semestre 2018.

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

FIXE le tarif de l'eau comme suit :

Prix du m3 d'eau :

- 1 ^{ère} tranche de 0 à 500 m3 :	1.135 € H.T
- 2 ^{ème} tranche au-delà de 500 m3 :	0.958 € H.T

Location de compteur : 7.50 € H.T

FIXE l'application de ces mesures à compter du 2^{ème} semestre 2018

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,
Fabricia VOL

le Maire



FABRICIA VOL

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 10/12/2018 à 18:25:03
Référence : 46bba182a8647fd7a7fbbd67c4f0abea15c25146

Recours, informations des usagers. Si vous entendez contester la présente décision, il vous est conseillé de demander des fiches d'informations établies à votre usage par le Tribunal Administratif de Nancy. Elles vous informeront sur les différentes possibilités de recours, les pouvoirs du juge administratif, la façon de le saisir, les frais d'un recours, etc. Adressées gratuitement sur simple demande, par lettre ou par téléphone au : Tribunal Administratif de Nancy - 5, Place de la Carrière - C.O. N° 28 - 54036 NANCY Cedex - Tél. : 03.83.35.40.98

Département de la Meuse

2018-050

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun 2

Commune de Dugny sur Meuse

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 3 décembre 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 12
Nombre de Conseillers votants : 13

L'an deux mille dix-huit, le trois décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Dugny sur Meuse, s'est réuni en séance publique, sur convocation légale en date du 26 novembre 2018, à la salle du Conseil de la Mairie de Dugny sur Meuse, sous la présidence de Mme Fabricia VOL, Maire.

Etaient présents : Mme Fabricia VOL, Maire – M. David MINUTO, Adjoint – Mme Karine HELMINGER, Adjointe – M. Laurent WATRIN, Adjoint – MM. Dominique WITTOZ – Arnaud DUBAUX – Roland ROUYER – Francis TOUSSAINT – Mmes Ghislaine VAILLANT – Viviane VALLARIN – Anne THOMAS – Isabelle REMY.

Ont déclaré donné pouvoirs :

- Mme Martine BRUNELLA à M. Francis TOUSSAINT

Absent excusé : Mme Morgane MUNUTO – M. Michel PETITJEAN.

M. Arnaud DUBAUX est élu secrétaire de séance.

Délibération 18-050 – Dissolution du syndicat mixte des deux rives et modalités de liquidation et de répartition de l'actif et du passif

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L5212-33 et L5211-26,

Vu les statuts actuels du Syndicat Mixte des deux rives composé des communes de BELLERAY et de DUGNY sur MEUSE, constituées en syndicat intercommunal afin :

- de mettre en œuvre et de gérer les équipements et prestations nécessaires au service public de l'enseignement primaire incombant aux communes, à l'exception des investissements relatifs aux bâtiments qui restent de la compétence communale, vocation « enseignement primaire »,
- de poursuivre et assurer l'aménagement du hameau de BILLEMONT, situé à cheval sur les deux communes de DUGNY sur MEUSE et BELLERAY, et à ce titre, rénover, réhabiliter, créer et gérer les réseaux divers hors service des eaux, et se charger de l'équipement public constitué par l'immeuble anciennement à usage de chapelle sise sur BILLEMONT, sur la partie territoriale de la commune de DUGNY, vocation « aménagement de BILLEMONT »,

Considérant qu'un syndicat mixte peut être dissous par le consentement des organes délibérants de ses collectivités membres,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOpte à l'Unanimité la dissolution du syndicat mixte des deux rives à compter du 1^{er} janvier 2019.

ADOpte à l'unanimité le principe des conditions de liquidation et de répartition de l'actif et du passif (joint en annexe), sauf le projet de convention **REJETTÉ par 12 Voix Contre – 1 voix Pour (Mme REMY)**, entre les communes de BELLERAY et de DUGNY, déterminant les relations liées au fonctionnement de la chapelle sise au hameau, sous réserve de la modification de l'article 2 de la convention relatif à la gouvernance en modifiant le nombre de représentants de la commune de DUGNY (4 au lieu de 3 – un Président et trois membres) et le nombre de représentants de la commune de BELLERAY (à 3 membres).

CHARGE Madame Maire de la mise en application de toutes ces décisions et **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces qui s'y rattachent,

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

le Maire



FABRICIA VOL

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 17/12/2018 à 12:16:34
Référence : 32b3205682f0198b97fd1c7b112434f2bfc60da

Recours, informations des usagers. Si vous entendez contester la présente décision, il vous est conseillé de demander des fiches d'informations établies à votre usage par le Tribunal Administratif de Nancy. Elles vous informeront sur les différentes possibilités de recours, les pouvoirs du juge administratif, la façon de le saisir, les frais d'un recours, etc. Adressées gratuitement sur simple demande, par lettre ou par téléphone au : Tribunal Administratif de Nancy - 5, Place de la Carrière - C.O. N° 28 - 54036 NANCY Cedex - Tél. : 03.83.35.40.98

Département de la Meuse

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun 2

2018-051

Commune de Dugny sur Meuse

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 3 décembre 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 12
Nombre de Conseillers votants : 12

L'an deux mille dix-huit, le trois décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Dugny sur Meuse, s'est réuni en séance publique, sur convocation légale en date du 26 novembre 2018, à la salle du Conseil de la Mairie de Dugny sur Meuse, sous la présidence de Mme Fabricia VOL, Maire.

Etaient présents : Mme Fabricia VOL, Maire – M. David MINUTO, Adjoint – Mme Karine HELMINGER, Adjointe – M. Laurent WATRIN, Adjoint – MM. Dominique WITTOZ – Arnaud DUBAUX – Roland ROUYER – Francis TOUSSAINT – Mmes Ghislaine VAILLANT – Viviane VALLARIN – Anne THOMAS – Isabelle REMY.

Ont déclaré donné pouvoirs :

- Mme Martine BRUNELLA à M. Francis TOUSSAINT

Absent excusé : Mme Morgane MUNUTO – M. Michel PETITJEAN.

M. Arnaud DUBAUX est élu secrétaire de séance.

Délibération 18-051 – Participation de la commune au financement de la régénération de la ligne capillaire fret VERDUN-DUGNY

Madame le Maire expose,

La ligne ferroviaire fret Verdun – Dugny est une voie unique non électrifiée de 9 km comprenant 14 ouvrages d'art et 9 passages à niveau. Elle supporte actuellement un trafic de 250 trains /an pour un acheminement de 300 000 tonnes annuelles de pierre à chaux et de castine soit l'équivalent de 10 000 camions. La dernière opération d'investissement remonte à 2016 avec le remplacement de 3 000 traverses.

Un accord LHOIST / SNCF Réseau est en cours d'application. Il prévoit pour la période 2016 – 2021 la prise en charge de l'investissement de 2016 par SNCF Réseau en contre partie du financement de la maintenance par LHOIST pendant 5 ans.

La ligne est en fin de vie : traverses très dégradées, en particulier les traverses béton posées au début des années 1950, rail presque centenaire, ballast globalement terreux. Cet état de fait s'est accéléré avec le passage à un train /jour depuis 2018.

Les risques sur la performance sont l'abaissement de la vitesse (actuellement de 40 km/h avec des charges de 22.5 tonnes à l'essieu) sous 2 à 5 ans, soit la période 2019 – 2022 et d'interdiction de circulation sous 4 à 8 ans (2021 – 2025).

Le versement sur la route de ce trafic est inenvisageable tant par le chargeur (LHOIST) que par l'entreprise de la Sarre Allemande cliente, équipée d'un terminal ferroviaire de déchargement.

Le coût total de l'opération du renouvellement Rail Voie Ballast (RVB) est chiffré par SNCF Réseau à 9 050 000 €. Les trois réunions du Comité de ligne qui se sont déroulées (la dernière ce 21 novembre) n'ont pas permis de boucler le plan de financement.

Il manque 11 % soit 990 000 €. Les 89 % acquis le sont par un engagement de l'Etat (via l'AFITF) de 33 %, de la région Grand Est (Plan CAPFRET) à hauteur de 33 %, du GIP Objectif Meuse à 20 % et de SNCF Réseau à 3 %.

Les Collectivités locales convoquées à la table de financement (CAGV, CODECOM Val de Meuse Voie Sacrée et commune de Dugny) n'ont jusqu'à ce jour donné aucun engagement.

Le bouclage du tour de table de financement est fixé à fin 2018 sans quoi nous ne serions plus dans les clous du calendrier prévu : Convention de financement – Etudes – Projet – travaux. Le report de l'opération nous ferait alors tomber dans les risques de performance évoqués plus haut.

Entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par 7 Voix Pour, 3 Voix Contre (M L. WATRIN, M D. WITTOZ, Mme A. THOMAS) et 2 Abstentions (Mme V. VALLARIN ET Mme I. REMY),

(M D. MUNUTO ne prend pas part au vote).

ACCEPTE de participer au financement de la régénération de la ligne capillaire fret VERDUN-DUGNY.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

le Maire



FABRICIA VOL



Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 17/12/2018 à 12:16:03
Référence : f8b4c9027b2465864d3f844cc82eea1730de31e6

Recours, informations des usagers. Si vous entendez contester la présente décision, il vous est conseillé de demander des fiches d'informations établies à votre usage par le Tribunal Administratif de Nancy. Elles vous informeront sur les différentes possibilités de recours, les pouvoirs du juge administratif, la façon de le saisir, les frais d'un recours, etc. Adressées gratuitement sur simple demande, par lettre ou par téléphone au : Tribunal Administratif de Nancy - 5, Place de la Carrière - C.O. N° 28 - 54036 NANCY Cedex - Tél. : 03.83.35.40.98